



Retrait des diplômes DNB et CFG 2021

publié le 17/12/2021

La situation sanitaire ne permet pas d'organiser une cérémonie de remise de diplômes. Les documents sont à retirer au secrétariat au mois de janvier 2022.

Une pièce d'identité sera demandée pour le titulaire du diplôme. Si le titulaire ne peut pas se présenter en personne, son mandataire devra présenter une attestation sur l'honneur (modèle joint) ainsi que la pièce d'identité du titulaire et sa propre pièce d'identité.

Document joint

 [attestation_retrait_dnb-cfg](#) (PDF de 187.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.